

Département : 21 IM 21001684
Aire d'étude : NOLAY
Commune : CHASSAGNE MONTRACHET
Edifice contenant : EGLISE PAROISSIALE SAINT MARC (REF : 00061246). Emplacement :
NEF, MUR ANTERIEUR, A DROITE
Dénomination : **PLAQUE COMMEMORATIVE**
Précision : PIERRE DE FONDATION

Coordonnées : LAMBERT2 X = 0782030 Y = 0217930

PROPRIETE PUBLIQUE

Protection : 1929/07/05 CLASSE AU TITRE OBJET
A SIGNALER

Dossier INVENTAIRE TOPOGRAPHIQUE établi en 1978 , 1991 par REVEILLON ELISABETH, LAROCHE
LAURENT

(C) INVENTAIRE GENERAL, 1978

DESCRIPTION

Catégorie technique : TAILLE DE PIERRE

Matériaux et techniques : PIERRE : TAILLE, GRAVE

Dimensions : H = 71.5 LA = 106

Marques et inscriptions : DEDICACE, LA.M.CCCC.IIIIXX & IIII LE VIIIE JOR DE SEPTEBRE NOBLE
SR FRACOIS/DE FERRIERES ESCUIER SR DE SAFFRES & DE CHASSAIGNES FEIST/ DESDIER CESTE
ESGLISE & Y FEIST ESTRE LE SECOURS ET LA/MIL CCCC & HUIT LE XXVIE JOR DAVRIL ICELLUI SR
FODA/ ET ESTABLIT LA MESSE QUOTHIDIENE SONEE.A.III. COPS / QUI SE DIT ET CELEBRERA CHUN
JOR ENTRE SEPT & HUIT/ HEURES P DEUX CHAPPELLAIS PPETUELLEMET & CEULX/ Q OUYET LAD MESSE
QAIGNET. XL. JOS DE PDOS PEZ DIEU / POR LUY.

HISTORIQUE

Datation : 15E SIECLE , EN 1484, EN 1488, PORTE LA DATE

21

N° département

CHASSAGNE-MONTRACHET

Commune

Village

Beaune

Adresse ou lieu-dit
Nolay

Arrondissement

Canton
PIERRE DE FONDATION

92.03

Dénomination et titre de l'œuvre

Matricule

Lieu de conservation

Édifice contenant l'œuvre : église paroissiale Saint-Marc

Emplacement et position dans l'édifice : nef, mur antérieur, à droite

Propriétaire : communeProtection M.H. : le 5/7/1929 (classée)État de conservation : bonDossier établi le 21.9.1978

par E. REVEILLON

revu le

par

Matériau et technique :

pierre gravée

Dimensions :

h. 0,715 m l. 1,06 m

Inscription :

lā.m.cccc.III^{xx} & IIII le VII^e jo^r de septēbre noble S^r
frācois/ de ferrieres escuier S^r de saffres & de chassaignes feist/
desdier ceste esglise & y feist estre le secours et lā/mil cccc^{xx}
& huit le XXVI^e jo^r d'avril icellui S^r fōda/ et establit la messe
quotidiēne sonee.a.III. cops / qui se dit et celebrera chūn jo^r entre
sept & huit/ heures p deux chappellais ppetuellemet & ceulx/ q ouyēt
Lad messe gaignēt. XI. jo^s de pōs bez dieu / po^r luy.

Datation :

porte les dates 1484 et 1488.

Documentation :

B.M. Dijon. Description archéologique de la Côte d'Or, par René Epery,
cf. Chassagne-Montrachet, 1929.
GUILLAUME (A.). La Côte d'Or, 2e éd., 1963, p. 121.

PIERRE DE FONDATION

• l'an .m. cccc. iiii. et iiii. le viij. jour de leptebrer noble h' barois
de ferrières elcuier h' de lattes et de challagnies feist
devoir ceste esglise et y feist estre le secours et l'a
mil .ccc. iiii. et huit le xxvi. jour de avril jacobus h' fonda
et establit la messe quothidie ne sonne ainscops
• En le dit et celebrez chaq. jour entre sept et huit
heures p. deux chappelleis perpetuelment et ceulx
qui ont la messe gaignent xl. s. de pous p. dieu
p. luy